

Fiscalité des dirigeants et des associés

Prélèvements sociaux, impôt sur le revenu, plus-value sur les cessions de titres, abattements, ...

Créatives | 14/06/2018

Censea...

Sommaire

- Présentation
- Impôt sur le revenu
- Fiscalité des dividendes
- Cession de titres
- Impôt sur les sociétés

Censea...²

Sommaire

- Présentation
- Impôt sur le revenu
- Fiscalité des dividendes
- Cession de titres
- Impôt sur les sociétés

- Présentation

Présentation du cabinet

- Cabinet créé en 2015, 3 experts-comptables, 3 collaborateurs
- Situé 4 rue Sainte Sophie à Versailles
- Domaines d'expertises :
 - Créateurs
 - Immobilier du dirigeant
 - Fiscalité
 - Paie
- Partenariat avec des avocats en droit des affaires, droit immobilier, gestion de ressources humaines
- Partenaire IncubAlliance (Incubateur à Saclay)
- Trésorière nationale de la CNTPE (Confédération nationale des très petites entreprises)

Censea...⁵

Présentation de l'atelier

• **Fiscalité du dirigeant, personne physique**

- Impôt sur le Revenu (IR) et Prélèvement à la Source (PAS)
- Dividendes et Prélèvement Forfaitaire Unique (PFU)
- Cession de titres
- Impôt sur les sociétés (IS)

Censea...⁶

Présentation de l'atelier

- Quelques termes
 - Prélèvement à la source (PAS)=> IR
 - Prélèvement forfaitaire unique (PFU)
 - Impôt sur les sociétés (IS)
 - Prélèvements sociaux sur revenus d'activité et patrimoines
 - CSG (contribution sociale généralisée)
 - CRDS (contribution pour le remboursement de la dette sociale)
 - Prélèvement social majoré d'une contribution additionnelle

Sommaire

- Présentation
- Impôt sur le revenu
- Fiscalité des dividendes
- Cession de titres
- Impôt sur les sociétés

- Impôt sur le revenu

Censea...

Impôt sur le revenu

Différence entre société soumise IS ou IR

- **Société soumise à l'IS**
 - Rémunérations du dirigeant imposées au barème progressif de l'IR, dans la catégorie traitements et salaires
 - Par défaut, 10% de déduction de frais, possibilité d'option pour les frais réels
 - Possibilité de déductions des **frais d'intérêts d'emprunt et autres frais** (commissions, honoraires, frais d'actes, droits d'enregistrement, frais de dossier, cotisations d'assurance, etc.) supportés pour l'**acquisition des titres de la société** (en frais réels), dès lors que ces dépenses sont :
 - utiles à l'acquisition ou la conservation du revenu et
 - leur montant est proportionné à leur rémunération annuelle.
- **Société soumise à l'IR**
 - Imposé au TMI du dirigeant
 - Non déductible des bénéfices de l'entreprise

Censea...¹⁰

Impôt sur le revenu

Prélèvement à la source

- **Mise en place au 01/01/2019**
 - Taux de prélèvements calculé automatiquement lors de la déclaration d'IR 2017 (2042)
 - Actualisation tous les ans le 1^{er} septembre
- **2018 : « année blanche »**
En l'absence de variation exceptionnelle de revenu-> absence d'impact pour le contribuable
- **Décalage d'un an supprimé**
- **2 situations :**
 - **Salarié** : prélèvement par l'employeur sur les bulletins de paie
 - possibilité d'opter pour taux individualisés (couple avec rémunérations différentes)
 - possibilité d'opter pour taux neutre
 - **Indépendant** : prélèvement mensuel ou trimestriel par l'administration fiscale
- **En cas de variation importante des revenus, les acomptes pourront être actualisés à l'initiative du contribuable en cours d'année**

Censea...¹¹

Impôt sur le revenu

Réduction d'impôts

- **Souscription capital d'une PME**
 - **Réduction IR 18% des sommes investies**
 - limité à 50000€ (célibataire) ou 100 000€ (couple),
 - sous conditions :
 - PME à l'IS,
 - Emploi entre 2 et 50 salariés,
 - Moins de 10M€ de CA
 - Phase de démarrages..
 - Pas de revente de parts avant 5 ans,
 - Pas de remboursement d'apports en numéraires avant 7 ans

Censea...¹²

Impôt sur le revenu

Micro-Entreprise

- Nouveaux seuils : le montant du chiffre d'affaires est inférieur à
 - 170.000€ pour les livraisons de biens, ventes à consommer sur place et prestations d'hébergement
 - 70.000€ pour les prestations de services et les professions libérales (BNC ou BIC).
 -> Franchissement sur deux ans!
- Pour la tva
 - 82 800€ pour les livraisons de biens, ventes à consommer sur place et prestations d'hébergement
 - 33 200 € pour les prestations de service et les professions libérales (BNC et BIC)

Censea...¹³

Impôt sur le revenu

Barème

Revenu imposable	Taux d'imposition
Jusqu'à 9 807	0%
de 9 807 à 27 086	14%
de 27 086 à 72 617	30%
de 72 617 à 153 783	41%
au-delà de 153 783	45%

source: service public.fr

Censea...¹⁴

Sommaire

- Présentation
- Impôt sur le revenu
- Fiscalité des dividendes
- Cession de titres
- Impôt sur les sociétés

- Fiscalité des dividendes

Fiscalité des dividendes

Charges sociales

- **Dirigeant assimilé salarié**
 - Les charges sociales ne sont calculées que sur les salaires (pas de prise en compte des dividendes dans le calcul)
- **Dirigeant Travailleur Non Salarié (TNS)**
 - Les charges sociales sont calculées sur la rémunération et sur les dividendes
- **Les charges sociales sont plus faibles en TNS mais sur une assiette plus large**
 - La rémunération peut être optimisée

Fiscalité des dividendes

Charges sociales

	TNS	Assimilé salarié
Structure juridique	SARL	SAS
Dirigeant	Gérant	Président
Organismes Sociaux	RSI, RAM, CIPAV	URSSAF, AGIRC/ ARCO, Prévoyance
Taux de cotisations sociales	25% à 50%	50% à 70%
Formalités déclaratives	DCR	Bulletins, DSN
Périodicité déclarations	annuelle 08/06/18	mensuelle 15/M+1
Dividendes soumis à cotisations?	oui	non

Fiscalité des dividendes

- Avant le 01/01/18
 - Imposition selon la règle des prélèvements forfaitaires obligatoires (Prélèvement social à 15,5% + barème progressif de l'IR – après un abattement de 40%)

- Depuis le 01/01/18
 - **Prélèvement Forfaitaire Unique (PFU)** – ou Flat Tax - de droit sauf option pour le PFO.
 - Option :
 - **Globale** : applicable à tous le revenu et gains entrant dans le champ d'application du PFU
 - **Express** : à faire au moment de la déclaration d'Impôt sur le revenu (2042) année suivant l'année de perception du revenu
 - **Annuelle**: limitée à année d'imposition des revenus et plus-value

Fiscalité des dividendes

Par défaut le PFU

- **Simplicité**
 - 30 % d'imposition quel que soit la Tranche Marginale d'Imposition (TMI)
 - prélèvement sociaux (CSG) pour 17,2 %
 - +
 - PFU pour 12,8 %

- **Mais..**
 - Fin de l'abattement de 40 %
 - Fin de la déductibilité de la CSG

Fiscalité des dividendes

Par option le PFO

- Mécanisme
 - PFO prélevé par l'établissement payeur
 - Imposition du PFO sur l'impôt liquidé l'année suivante (sur 2042)

- Taux d'imposition :
 - PFO selon barème imposition IR
 - Précompte 12.8%
 - Imposition au TMI après prise en compte abattement 40% et de la déductibilité de la CSG
 - Prélèvements sociaux 17.2%

- Possibilité de dispense d'acompte en cas de revenu fiscal de référence < 50000 € pour les contribuables seuls (< 75000 € pour les couples)

Censea...²¹

Fiscalité des dividendes

Comparaison PFU/PFO

- Comparaison entre:
 - Le taux marginal d'imposition (TMI)
 - Le taux de 12.8%

- Autres éléments à prendre en compte :
 - Abattement de 40% applicable aux dividendes et revenus assimilés
 - Déductibilité de la CSG

Censea...²²

Fiscalité des dividendes

Comparaison PFU/PFO

Imposition à l'IR et aux prélèvements sociaux des dividendes					
Taux marginal d'imposition (TMI)	Imposition à l'IR + PS (1)				PFU à 30 % (12,80 % IR + 17,20 % PS)
	IR (2)	PS	CSG déductible	Total	
0 %	0 %	17,20 %	0 %	17,20 %	30 %
14 %	8,40 %	17,20 %	0,95 %	24,65 %	30 %
30 %	18 %	17,20 %	2,04 %	33,16 %	30 %
41 %	24,60 %	17,20 %	2,79 %	39,01 %	30 %
45 %	27 %	17,20 %	3,06 %	41,14 %	30 %

Source : revue fiduciaire

Censea...²³

Fiscalité des dividendes

Prélèvements sociaux

	Revenu du patrimoine	Revenu d'activité salariés
CSG	9,90%	9,90%
<i>dont déductible</i>	6,80%	6,80%
CRDS	0,50%	0,50%
Prélèvement social	6,80%	
Total	17,20%	10,40%

source: service public.fr

Censea...²⁴

Sommaire

- Présentation
- Impôt sur le revenu
- Fiscalité des dividendes
- Cession de titres
- Impôt sur les sociétés

- Cession de titres

Cession de titres

- Imposition sur la plus-value sur cessions des titres
- Avant le 01/01/18
 - Barème progressif de l'IR après abattements
- Après le 01/01/18
 - PFU à 30 % ou option possible pour le PFO

Cession de titres

Abattements

- PFU
 - Abattement fixe de 500 000 € pour les dirigeants de PME partant à la retraite qui cède leurs parts entre le 01/01/18 et le 31/12/22
- PFO
 - Abattement de droit commun (50% si détention comprise entre 2 et 8 ans, 65 % si détention > 8 ans)
 - Abattement renforcé pour les PME de moins de 10 ans (50% si détention entre 1 et 4 ans, 65% de 4 à 8 ans, 85% si plus de 8 ans)
 - Abattement fixe pour départ en retraite (non cumulable avec les autres abattements)

Cession de titres

Optimisations possibles

Outils pouvant être mise en place

- BSPCE (Bons de souscription des parts de créateurs d'entreprises)
- PEA / PEA-PME (plan d'épargne en actions)
- PEE (plan d'épargne entreprises)

Sommaire

- Présentation
- Impôt sur le revenu
- Fiscalité des dividendes
- Cession de titres
- Impôt sur les sociétés

- Impôt sur les sociétés (IS)

Censea...

Impôt sur les sociétés

Qui est concerné ?

- **Bénéfices assujettis à l'IS pour :**
 - les sociétés anonymes (SA)
 - les sociétés à responsabilité limitée (SARL)
 - les sociétés en commandite par actions (SCA)
 - les sociétés par actions simplifiées (SAS)
 - les sociétés d'exercice libéral (SEL, SELARL)

Censea...³²

Impôt sur les sociétés

Option pour l'IS

- **Bénéfices assujettis à l'IS en option pour :**
 - l'entrepreneur individuel en EIRL;
 - l'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL) ;
 - les sociétés en nom collectif (SNC) ;
 - les sociétés en participation ;
 - les sociétés civiles ayant une activité industrielle ou commerciale ;
 - les sociétés créées de fait.
- **L'option est facultative, mais définitive**

Censea...³³

Impôt sur les sociétés

Différents taux

Bénéfices (€)	2017	Bénéfices (€)	2018	2019	Bénéfices (€)	2020	2021	2022
Jusqu'à 38 120	15%*	Jusqu'à 38 120	15%*	15%*	Jusqu'à 38 120	15%*	15%*	15%*
de 38 120 à 75 000	28%	de 38 120 à 500 000	28%	28%	au-delà de 38 120	28%	26,5%	25%
au-delà de 75 000	33,33%	au-delà de 500 000	33,33%	31%				

source: service public.fr

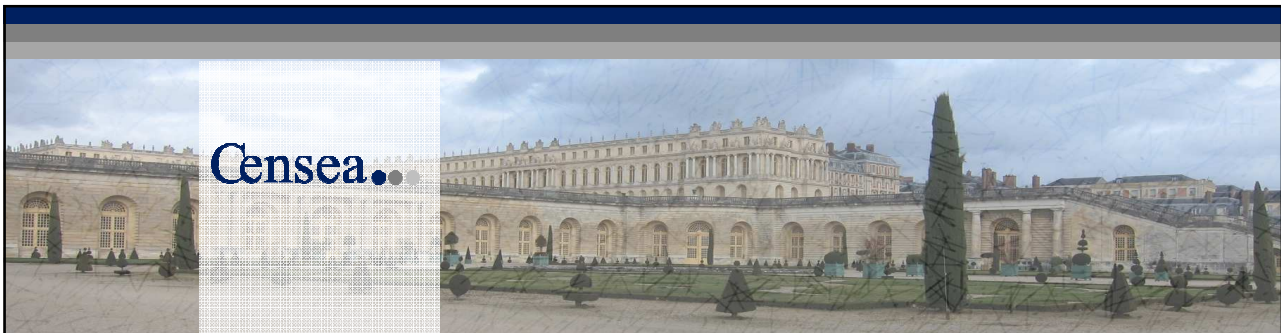
- *Taux à 15 % si :
- le capital social est totalement libéré à la clôture de l'exercice
 - le capital est détenu au minimum par 75% par des personnes physiques
 - le chiffre d'affaires est inférieur à 7,63 millions d'euros

Censea...³⁴

Conclusion

- Nouveautés fiscales
- Simplification de la législation fiscale
- Attention aux options par défaut
- Questions/ réponses

Censea...³⁵



Merci!

CONTACTS

Hélène Magnat
Expert-Comptable
☎ 06 03 33 78 96

✉ helene.magnat@censea-conseils.fr

<http://www.censea-conseils.fr/>

☎ 01 84 73 06 77

Censea...